

La propriété intellectuelle est -elle capable de s'adapter aux nouveaux usages de l'internet ?

Fiche pratique publié le 22/01/2015, vu 1310 fois, Auteur : Julien ROCHER

Avec les nouveaux outils dont disposent les internautes, les usages de modifications des oeuvres se multiplient. Entre création de valeur et nécessité d'adapter le droit, quels sont les enjeux de refonte des nouveaux copyrights ?

Depuis 25 ans, les industries de contenu (cinéma, musique, édition, médias) sont bouleversées par internet.

Le piratage, les réseaux sociaux et le streaming bouleversent les modèles économiques établis.

Désormais, les internautes peuvent s'approprier les œuvres, les modifier, les enrichir.

Ces actions sont créatrices de valeur, venant s'ajouter à celle des créateurs originaux.

Selon le forum économique mondial, ce bouleversement nécessite la refonte des systèmes de copyright et des droits d'auteurs actuels.

De nouvelles licences nommées Creative Commons autorisent désormais certains usages de modifications de oeuvres : remis, copies, traductions... Ces techniques peuvent ainsi générer de l'emploi pour les entreprises souhaitant se spécialiser dans l'enrichissement de contenu original.

La startup américain Twitch en tant que plateforme de jeux-vidéos, tandis que Wiki diffuse des films et séries indiennes et asiatiques et propose plusieurs dizaines de sous titres différents et peuvent ainsi revendre leurs oeuvres aux détenteurs des droits.

Julien ROCHER

Le Légaliste.fr - annonces légales en ligne